STATE OF LOUISIANA vs. J. F. BLANCHARD.

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, }
District Supérieur, No. 24 rue Union. }

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Par devant le soussigné, Collecteur de Taxes d'Etat, dans et pour la Paroisse d'Orléans, dûment commissionné et assermenté, est comparu le Contribuable ci-après nommé, lequel a déclaré ce qui suit, savoir :

Un certain lot de terre dans la sixième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné comme suit, savoir : Un côté par le lot No. 2 de Mme Caire, un autre côté par le lot No. 4 de Jacques Lemaire, derrière par le lot No. 20 de Mme Caire, et devant par la rue Derbigny, mesurant 25 pieds de profondeur sur 125 pieds de front, avec les bâtisses, frais et charges qui y existent.

Ledit lot de terre dans la sixième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 3 de Mme Caire, a été acquis par le Contribuable ci-après nommé, de la succession de Jacques Lemaire, suivant acte passé devant Me. Pierre Derbigny, Notaire Public, le 22 Décembre 1871, enregistré dans le Registre de Conveyances du Recorder de la Paroisse d'Orléans, le 23 Décembre 1871, au Livre 151, folio 1, No. 1,812 du Registre des numéros